Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_2-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2026 à 20H00

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : **15** | Présents : **8** | Votants : **8**
Date de convocation : 03.02.2026
Date d'affichage convocation : 03.02.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.02.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	REHAULT Delphine
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, HUE Jean-Michel, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Olivier, TRASSARD Emilie, DURAND Michel.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restauration des remparts et des tours

Délibération n° 2026.2

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des remparts et des tours à Bécherel.

Il est précisé qu'une consultation a été lancée, selon une procédure adaptée, afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour cette opération. L'avis de consultation a été publié le 2 décembre 2025 et la date limite de remise des offres était fixée au 05 janvier 2026 à 12h00.

Deux offres ont été déposées dans les délais impartis.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 70 points
- Prix de l'offre : 30 points

À l'issue de l'analyse des offres et conformément au rapport d'analyse, il est proposé de retenir le groupement composé de **XV41 Architecte** (mandataire), Saboureau (co-traitant), Forces et appuis (co-traitant) et Verdi (co-traitant) pour un montant global de **126 973,00 € HT**, incluant la tranche ferme et les tranches optionnelles.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_2-DE

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir le groupement XV41 Architecte (mandataire), Saboureau (co-traitant), Forces et appuis (co-traitant) et Verdi (co-traitant) pour un montant global de 126 973,00 € HT, incluant la tranche ferme et les tranches optionnelles.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
	